

Projet d'établissement

Ecole communale de Bouny



ENSEIGNEMENT COMMUNAL
FLÉRONNAIS

Rue de Bouny, 81 à 4624 Romsée

04/351.63.95 (primaire) - 04/358.40.27 (maternelle)

ecf-bouny@fleron.be – www.ecf.fleron.be

Préambule

Le projet d'établissement tel que décrit dans les pages qui suivent, constitue à ce jour, un état des lieux tout autant qu'un profil des aspirations des membres de l'équipe éducative. Celui-ci a été élaboré par l'ensemble des enseignants de l'école « Place aux Enfants ».

Le contenu de ce document représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans ce projet.

Chacun dans sa classe et dans ses attributions mettra tout en œuvre pour viser les objectifs fixés. Nous restons néanmoins tributaires de la stabilité des équipes éducatives, des structures, des possibilités matérielles et temporelles, des différentes opportunités et des moyens mis à notre disposition par notre Pouvoir Organisateur.

Généralités

Ce projet d'établissement a été élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative de l'école communale de Bouny selon les prescrits légaux suivants :

- *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental.*
- *Décret « Ecole de la réussite »*
- *Circulaire du 10/08/1998.*
- *Projet éducatif et pédagogique de la commune de Fléron.*
- *Décret du 11/07/2002 concernant l'organisation des formations en cours de carrière.*

Fonctionnement de l'établissement

Les horaires

Lundi 8h30 – 12h20 / 13h20 – 15h00

Mardi 8h30 – 12h20 / 13h20 – 15h00

Mercredi 8h30 – 12h20

Jeudi 8h30 – 12h20 / 13h20 – 15h00

Vendredi 8h30 – 12h20 / 13h20 – 15h00

Les garderies

Garderie du matin 7h00 – 8h15

Garderie du soir en maternelle 15h15 – 18h00 (jusque 17h00 les mercredis)

en primaire 16h15 – 18h00 (jusque 14h00 les mercredis

d'octobre à mai)

Les études dirigées

Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis (15h15 – 16h15). Durant cette heure, les élèves sont encadrés par un enseignant afin de réaliser leur(s) devoir(s) du lendemain.

Les gardiennes

Elles assurent la gestion d'une structure d'accueil de confiance pour encadrer vos enfants les matins, midis et soirs.

Notre ASBL

Celle-ci est constituée des membres de l'équipe éducative. Elle a pour objectif de participer activement au bien-être des élèves à travers différentes activités.

Celles-ci permettent notamment de participer à :

- *L'achat de matériel pédagogique ;*
- *L'achat des mallettes en 1^{ère} année primaire ;*
- *L'achat de cadeaux de saint Nicolas ;*
- *Réduire les frais occasionnés par les classes de dépaysement, les excursions et les activités pédagogiques nécessitant un achat de matériel.*

L'Association de parents

Elle collabore et s'investit dans nos projets avec pour seul objectif le bien-être des élèves, sans jamais s'immiscer dans les décisions pédagogiques prises par l'équipe éducative.

Elle organise des activités dont les bénéfices sont entièrement redistribués aux enfants.

Obligations légales

Obligation scolaire :

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence doit être justifiée par un mot écrit des parents. Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le 3^{ème} jour d'un certificat médical.

Liaison PRIMAIRE-SECONDAIRE :

- *Visite d'une école secondaire*
- *Information du PMS et du planning familial*
- *Gestion du travail*
- *Sensibilisation aux dangers d'internet*
- *Assouplissement du titulariat (répartition des matières entre les titulaires, en atelier)*

Droit à l'image :

L'école se réserve le droit de prendre des photos ou de filmer les élèves durant leurs activités scolaires (activités pédagogiques, excursions, fêtes d'école, classes de dépaysement, spectacles, journées sportives, ...).

Ces photos ou vidéos pourront être diffusées et publiées sur le site de l'école, sur des affiches, sur des supports DVD réservés à des fins privées. Les parents peuvent se référer au « règlement des études » ou à la charte de communications (chapitre droit à l'image)

Année complémentaire :

A titre exceptionnel, un élève peut bénéficier d'une année complémentaire. La situation de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative en vue de trouver les mesures adéquates et spécifiques à mettre en place pour qu'il puisse acquérir les compétences requises au terme de chacune des étapes (de M1 à P2 et de P3 à P6).

Continuité pédagogique :

Le continuum pédagogique vise à assurer à tous les élèves la maîtrise des compétences nécessaires à leur insertion locale et à la poursuite de leurs études (transfert des référentiels, concertations en cycle et plénières, ...)

Formation des enseignants :

Afin de permettre à chacun d'évoluer dans ses pratiques professionnelles, en cohérence avec le plan de pilotage, les projets éducatif, pédagogique et d'établissement, les enseignants participent à différentes formations obligatoires (3 journées) ou volontaires.

Intégration des élèves à besoins spécifiques :

Conformément au décret « Missions », l'équipe éducative s'engage à analyser au cas par cas toute demande d'intégration. Elle mettra tout en œuvre pour permettre aux enfants concernés de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel.

Certification :

Chaque élève a l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement.

Elle sera formative durant les apprentissages et visera à atteindre nos pratiques pour atteindre les objectifs fixés.

Elle sera sommative quand nous voudrons estimer de manière cotée le contenu par nos élèves.

Elle sera externe et non certificative en P3 et P5 conformément aux instructions reçues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle sera certificative en P2 et P6 (CEB).

3 bulletins seront remis à des moments clés de l'année, 4^{ème} bulletin en P2 – P6 sera également proposé.

Spécificités de l'établissement

Notre petite école de village se veut avant tout à caractère familial afin de favoriser l'intégration, l'épanouissement de tous et l'attention portée à chacun.

La pédagogie pratiquée dans l'établissement est partagée par l'ensemble de l'équipe éducative ainsi que les mesures de discipline et de respect.

Des cours séparées et aménagées pour l'école primaire et maternelle favorisent les jeux propres à chaque âge.

Un cycle 5/8 est organisé afin de faciliter le passage à la grande école.

Plusieurs classes sont dotées de TBI et une mallette est offerte à tout élève entrant en 1^{ère} année.

Des classes de dépaysement sont programmées tous les deux ans avec la possibilité d'étaler les paiements grâce à une épargne.

L'école est également partenaire du SPW et offre ainsi un fruit chaque semaine à tous les enfants.

« Une petite école où le respect envers chacun est une priorité. »

« Une petite école aux grandes ambitions »

Des besoins bien définis :

- 1) *personnel (morale, créativité, résolution des problèmes)*
- 2) *Estime (confiance, estime personnelle, respect des autres et par les autres)*
- 3) *Besoins d'appartenance et affectif (amitié, intimité, famille)*
- 4) *Besoin de sécurité ((du corps, de l'emploi, de la santé, de la propreté)*
- 5) *Besoin physiologiques (respirer, boire, manger)*

Notre projet d'établissement s'articulera autour de plusieurs axes :

- Aider chacun à développer ses potentialités :

La pédagogie différenciée est organisée grâce à des méthodes adaptées à chacun. Une variété d'outils, de processus et de consignes permettent à chacun d'acquérir les compétences, les savoir-faire et les savoir-être. L'école permet aussi à chacun de développer, d'exercer et de mettre au service des autres ses propres ressources et richesses (fichiers de dépassement, tutorat).

- Développer l'ouverture aux autres et à la culture, à l'expression et à la créativité :

L'école est ouverte sur le monde et l'actualité (personnes ressources, lecture de la presse, visites, débats sur l'actualité.). Elle favorise les ateliers créatifs, d'expressions libre et/ou dirigée. L'enfant est amené à aborder diverses formes de production et de créations (présentation d'élocutions, articles, pancartes, activités musicales, décorations, visite d'expositions, de musées).

- Développer l'autonomie et la confiance en soi :

L'école encourage l'autogestion et/ou la cogestion du travail, du temps, de l'espace et des outils (contrats, plans de travail, tableau des charges, planning). Elle promeut l'expression libre et la créativité. Elle tient compte de la dimension intellectuelle et affective des enfants.

- ***Assurer la maîtrise des compétences et acquis de base scolaire :***

L'école privilégie l'implication active des élèves selon leur rythme, leur personnalité et leurs acquis (travail par projet au départ de situations mobilisatrices).

Des outils diversifiés et des démarches personnalisées sont proposés (fichiers, jeux pédagogiques, ateliers).

- ***Développement individuel des élèves :***

Expression corporelle, artistique, musicale et théâtrale ;

Cours d'éducation physique, de natation et de psychomotricité ;

Responsabilisation : tableau des charges, des tâches, tutorat ;

Cercles de paroles ;

Respect des rythmes biologiques de petits (sieste, collation) ;

Pédagogie active et différenciée prônant l'autonomie et le dépassement de soi ;

Equilibre en travail individuel et collectif.

- ***Développer la solidarité :***

L'école entretient les principes des valeurs de coopération et d'entraide au niveau du respect des personnes et des biens (travaux de groupes, en ateliers, jeux coopératifs, parrainage). Elle refuse toute forme d'élitisme, de dogmatisme et toute forme d'exclusion.

La citoyenneté responsable

- *Conseil de discipline ;*
- *Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) à appliquer sans condition tout comme la charte de la classe ;*
- *Tri des déchets ;*
- *Accueil de personnes ressources ;*
- *Cours de philosophie et de citoyenneté ;*
- *Travail collaboratif et coopératif ;*
- *Découverte du patrimoine local ;*
- *Respect de l'environnement ;*
- *Participation à des œuvres humanitaires ou caritatives ;*
- *Connaissances des institutions locales ;*
- *Participation à des animations du Service Prévention ;*
- *Lecture et analyse d'articles d'actualité,.....*

L'égalité des chances

- *Mallette offerte aux enfants en P1 ;*
- *Fournitures scolaires gratuites ;*
- *Etudes dirigées encadrées par un enseignant ;*
- *Remédiation/différenciation/dépassement ;*
- *Pratique de l'intégration et respect des différences ;*
- *Suivi personnalisé en fonction des besoins ;*
- *Bibliothèque de classe ;*
- *Cyberclasse accessible à tous ;*
- *Cours d'éducation physique, de natation et de psychomotricité ;*

Maîtrise des savoirs et des compétences

- *Respect des programmes et des socles de compétences ;*
- *Différenciation des méthodes d'apprentissage ;*
- *Sorties pédagogiques ;*
- *Assouplissement du titulariat ;*
- *Référentiels passant de classe en classe ;*
- *Equipe éducative en perpétuelle recherche (formations et concertations) ;*
- *Cahiers synthèses qui suivent les enfants dans leur cursus scolaire ;*

AXES PRIORITAIRES POUR LES ANNEES A VENIR

1) Je lis, je partage,

Objectifs visés :

- Assurer la cohérence d'une méthode à travers un ou plusieurs cycles avec des échanges et des partages d'outils ;
- Pratiquer des approches variées mais complémentaires de l'apprentissage de la lecture ;
- Différencier et garder des traces des activités qui serviraient de référents à d'autres apprentissages.

Au niveau, de chaque cycle et/ou entre les différents cycles, les enseignantes mettront en place :

- ✓ Utilisation optimale des bibliothèques de classe et un partenariat régulier avec la bibliothèque communale.
- ✓ Activités variées autour du théâtre de marionnettes, de mimes et d'ombres.
- ✓ Création d'un livre, d'un album à plusieurs mains.
- ✓ Lire et déchiffrer des affiches, des recettes, des bricolages.
- ✓ Lire et/ou élaborer des règles d'un jeu.
- ✓ Parrainage entre petits et grands pour lire un livre de la bibliothèque (vers l'école maternelle).
- ✓ Ecrire une histoire, un conte, un roman en coopération.
- ✓ Ateliers lecture et boîtes à mots
- ✓ Organiser des cercles de lecture : livres, BD, ...
- ✓ Utilisation du journal des enfants.
- ✓ Partir à la rencontre d'un auteur.
- ✓ Créer un espace convivial de lecture.

2) La violence

Projet de lutte contre la violence en milieu scolaire.

Prévenir, agir et réagir contre les violences visibles et non visibles au sein de l'établissement.

DISPOSITIFS MIS EN PLACE :

- Réguler les cours de récréation.*
- Mise en place dans chaque classe d'espaces de paroles.*
- Création d'un conseil de discipline.*

OBJECTIFS VISES :

- Diminution des faits de violence.*
- Diminution du nombre d'accidents scolaires.*
- Développer un bien-vivre ensemble harmonieux.*

Approuvé par :

Le PO, Le conseil de participation, La Copalo et le Conseil Communal